



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**concernant la mise en compatibilité du SCOT de l'Aire Métropolitaine Bordelaise,
la mise en compatibilité du PLUi du Créonnais,
la procédure de déclaration de projet,
en vue de la construction d'un lycée d'enseignement général et technologique
sur la commune de Créon.**

Le responsable du projet : La Région Nouvelle Aquitaine

Une enquête publique unique est prescrite sur la commune de Créon **du lundi 22 février 2021 au mardi 23 mars 2021 inclus**, afin de recueillir l'avis du public sur la mise en compatibilité du schéma de cohérence territoriale (SCOT) de l'aire métropolitaine bordelaise, la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) du Créonnais et la procédure de déclaration de projet, en vue de la construction d'un lycée d'enseignement général et technologique au lieu-dit « La Verrerie » sur la commune de CRÉON.

Le responsable du projet est la Région Nouvelle Aquitaine 14, rue François de Sourdis 33077 BORDEAUX Cedex. Les informations relatives au projet peuvent être demandées à M. Guillaume CHOUABE, mail : guillaume.chouabe@b-m-a.fr

Au terme de l'enquête, le syndicat Mixte du SCOT de l'aire métropolitaine bordelaise (SYSDAU) délibérera pour approuver la mise en compatibilité du SCOT, la Communauté de Communes du Créonnais délibérera pour approuver la mise en compatibilité du PLUi du Créonnais et la Région Nouvelle Aquitaine se prononcera sur l'intérêt général de l'opération par une déclaration de projet.

Le déroulement de l'enquête publique devra tenir compte de l'évolution de la situation sanitaire et des mesures barrières en vigueur.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête, comprenant les documents relatifs à la mise en compatibilité du SCOT et du PLUi, la déclaration de projet, les avis des PPA, une évaluation environnementale et l'avis de l'autorité environnementale, sera mis à disposition du public ;

- à la **Mairie de CRÉON 50, place de la Prévôté**, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.
- à la **Communauté de Communes du Créonnais, 39 boulevard Victor Hugo à Créon** (du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30)
- au **siège du Syndicat Mixte du SCOT de l'aire métropolitaine bordelaise, Hangar G2 quai Armand Lalande à Bordeaux** (du lundi au vendredi de 9h à 12h et 14h à 17h)

Le dossier sera également consultable sur le site internet des Services de l'Etat en Gironde à l'adresse : <https://www.gironde.gouv.fr> rubriques « publications », « publications légales », « enquêtes-publiques ».

Un accès gratuit au dossier sera ouvert au public sur le poste informatique situé à la cité administrative, 2 rue Jules Ferry à Bordeaux.

Le public pourra formuler ses observations ;

- sur les registres d'enquête mis à disposition à la mairie de CRÉON, à la Communauté de Communes du Créonnais et au siège du Syndicat Mixte du SCOT de l'aire métropolitaine bordelaise.

- par mail à l'adresse suivante : ddtm-spe2@gironde.gouv.fr, en veillant à identifier l'objet de l'enquête. Elles seront transmises au commissaire enquêteur et consultables sur le site internet des services de l'État en Gironde.

- par courrier adressé à la Mairie de Créon, 50 place de la Prévôté 33670 CRÉON, en veillant à identifier l'objet de l'enquête.

Le commissaire enquêteur M. Philippe CALAND , Lieutenant-Colonel de Gendarmerie retraité, se tiendra à la disposition du public,

à la Mairie de CRÉON :

- **Lundi 22 février 2021 de 08h30 à 11h30**
- **Vendredi 26 février 2021 de 09h30 à 12h30**
- **Samedi 06 mars 2021 de 09h00 à 12h00**
- **Mardi 23 mars 2021 de 14h00 à 17h30 (clôture EP)**

à la Communauté de Communes du Créonnais : (39 boulevard Victor Hugo à Créon)

- **Lundi 22 février 2021 de 14h00 à 17h00**
- **Jeudi 18 mars 2021 de 09h00 à 12h00**

au Syndicat Mixte du SCOT de l'aire métropolitaine bordelaise : (Hangar G2 quai Armand Lalande à Bordeaux)

- **Jeudi 11 mars 2021 de 09h30 à 12h30**

L'avis d'enquête sera affiché à la mairie de Créon, au siège du SYSDAU, au siège de la Communauté de communes du Créonnais ainsi que dans les mairies des communes de la CDC ; Baron, Blésignac, Créon, Cursan, Haux, La Sauve-Majeure, Le Pout, Loupes, Madirac, Sadirac, Saint-Genès-de-Lombaud, Saint-Léon, concernées par le PLUi.

À la fin de l'enquête, copies du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur seront tenues à la disposition du public à la Mairie de Créon, à la Communauté de Communes du Créonnais , au SYSDAU, à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer/Service des procédures environnementales (cité administrative à Bordeaux), ainsi que sur le site internet des Services de l'État en Gironde <https://www.gironde.gouv.fr> rubriques « publications », « publications légales », « enquêtes-publiques ».